



## **Pôle des éco-industries, une AG annonciatrice de mutation**

jeudi 4 juillet 2013, par [lpe](#)

Vendredi 28 juin se tenait l'assemblée générale du Pôle des Eco-industries. Les adhérents se sont pressés au rendez-vous. L'occasion pour l'équipe de faire le point sur les actions menées en 2012 et de présenter celles prévues pour 2013. Un moment choisi surtout pour envisager un nouvel avenir pour le Pôle.

Le Pôle des Eco-industries, Pôle de Compétitivité Régional, anime un réseau de 800 acteurs, industriels, chercheurs et formateurs. Au titre du bilan 2012, il totalise huit projets collaboratifs, 30 accompagnements techniques en pré-diagnostic énergétique et éco-conception (80 sont déjà en cours mi-2013), 6 journées thématiques « RDV du Pôle »...



Le secteur des éco-industries est devenu « un vecteur de croissance » souligne Didier Seguin, Directeur opérationnel « Promotion et animation du réseau ». « *On assiste à des regroupements d'intérêt par thématique ou secteur professionnel. Le Pôle répond à toutes les sollicitations en fonction de ses spécialités* » précise-t-il.

Pour son Président, le Professeur Barbier, le moment est venu « *d'entamer une réflexion sur son organisation et son modèle économique* ». Aussi, le conseil d'administration a sollicité l'appui d'un cabinet spécialisé pour identifier les besoins et les attentes des adhérents et déterminer les incidences pour le Pôle. Sébastien Guilbert, du cabinet Edater, a présenté les contours de cette mission prospective à une assistance attentive. « *L'idée est d'associer les entreprises et les acteurs régionaux à la réflexion. Il s'agit d'anticiper l'évolution des financements publics* ». L'équilibre pourrait s'établir à 50 % d'auto-financement. Rappelons que le Pôle est actuellement financé principalement par le Conseil régional.

### **Vers un nouveau modèle économique**

Les résultats de l'enquête et des entretiens menés auprès des adhérents font ressortir que « *le Pôle est considéré comme un outil de promotion de la filière et de mise en relation des acteurs.* » Par contre, il

semblerait qu'il y ait un travail à engager sur « *la lisibilité de son périmètre d'intervention et les services qu'il propose* ».

Les résultats ont également révélé une attente sur l'accompagnement des entreprises et un appui au développement, notamment commercial. Il en ressort également une demande d'adaptation de l'offre de services et d'actions propres aux secteurs d'activités. Aussi, des référents sectoriels pourraient compléter les référents thématiques actuels (chimie durable et agro-industrie, éco-conception, écologie industrielle, déchets et co-produits, efficacité énergétique et énergies renouvelables, mobilité durable, innovation).

Les conséquences sur le modèle économique associé pourraient se traduire par un droit d'entrée réévalué donnant accès à un socle commun, auquel s'ajouterait une contribution financière de l'entreprise sur les prestations qu'elle mobilise en fonction de la valeur ajoutée induite.

Le Professeur Barbier annonce qu'il s'agit d'une « *vraie mutation pour le Pôle* ». C'est pourquoi il entend réunir les entreprises, le 12 juillet prochain, pour avancer dans la réflexion. « *Je pense que ça mérite une assemblée générale extraordinaire en septembre.* »

La concertation semble d'autant nécessaire que des voix se font déjà entendre. Jean-Marc Blais, de Blais Environnement, prévient « *vous risquez d'entrer en concurrence avec des entreprises de la région. Vous devez être vigilant à déterminer une limite concurrentielle* ». Le Professeur Barbier se veut rassurant : « *le Pôle ne fera pas de concurrence déloyale. Les subventions ne porteront que sur les services rendus. Et il y a des prestations que nous sommes aujourd'hui les seuls à proposer.* » Jean-François Macaire corrobore ces propos : « *c'est le caractère collectif de l'action qui justifie notre intervention d'argent public* ».

Les adhérents sont invités à se faire connaître pour participer au groupe de travail.

Plus : <http://eco-industries.poitou-charentes.fr>

## **Le Pôle accompagne le PACTE Prévention Déchets de Grand Poitiers**

Au cours de l'AG, Christiane Fraysse, Vice-Présidente de Grand Poitiers et Landry Coutant, chargé de mission, ont livré leur témoignage sur l'action de prévention et de gestion des déchets d'entreprises menée en partenariat avec le Pôle, EI2S et la CCI de la Vienne. « *Notre engagement porte sur une réduction de 7 % des déchets en 5 ans* » précise l'élue. Landry Coutant apprécie l'assistance du Pôle qui a permis de « *proposer un accompagnement opérationnel* » aux huit entreprises associées à la démarche. « *Le Pôle est un interlocuteur force de proposition sur les outils, les méthodes... Depuis juin 2012, les huit entreprises ont collectivement mis en place 45 actions qui ont conduit à éviter la production de 67 tonnes de déchets.* » Ces résultats positifs pour l'environnement jouent également en faveur de la réduction des coûts de gestion des entreprises et donc de leur compétitivité.

Sophie Guitonneau